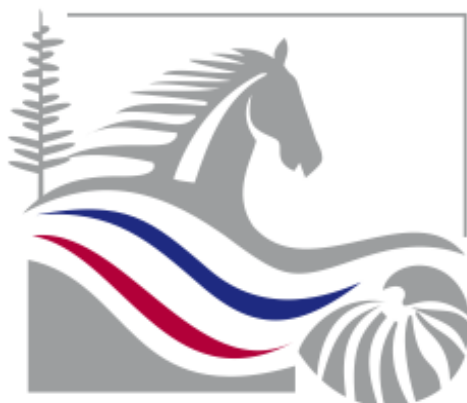




RAPPORT MORAL EXERCICE 2019

Comité Régional d'Équitation de Nouvelle-Calédonie



COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION
NOUVELLE-CALÉDONIE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

REPORTÉE AU MERCREDI 20 MAI 2020 A 19H30 – IMMEUBLE CENTRE SUD

Mesdames & Messieurs, les Membres de l'Assemblée Générale,

J'ai l'honneur de présider et pour la 3ème année consécutive, le Comité Régionale d'Équitation de Nouvelle-Calédonie.

En qualité d'organe déconcentré de la Fédération Française d'Équitation, notre association est régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901 et est soumise à la réglementation en vigueur en Nouvelle-Calédonie.

Si les dernières modifications statutaires adoptées en 2018 portaient en partie sur la mise en conformité de nos statuts par rapport aux statuts fédéraux liés à la réforme des régions, les membres de l'AGE en ont également profité pour confirmer les missions, sans équivoque, de notre Comité.

L'objet de notre association, est principalement de :

- Promouvoir et développer les activités et les disciplines équestres,
- Représenter tous les licenciés,
- Représenter tous les membres affiliés, agréés et adhérents de notre Fédération.

Elle a également la volonté de participer, pour tout ce qui concerne le cheval et l'équitation, aux actions des pouvoirs publics ou de tout organisme constitué en vue du développement de la filière équine.

Elle doit, par ailleurs, assurer en son sein la liberté d'opinion et le respect des droits de la défense, s'interdire toute discrimination, veiller au respect de la Charte d'éthique et de déontologie établie par la fédération française d'équitation.

Elle doit pouvoir intégrer les notions de développement durable et de protection de l'environnement dans l'ensemble de ses activités.

Et enfin, elle doit s'assurer, notamment auprès de ses adhérents, du respect des règles d'encadrement, des règles de disciplines, des règles contre le dopage humain, de celles contre le dopage animal, des règles d'hygiène et de sécurité.

Les membres du bureau, du Comité directeur et moi-même, soutenus par notre Secrétaire, notre Conseiller Technique d'Équitation, et l'ensemble de nos bénévoles, nous efforçons, dans le respect des règles statutaires, de déterminer les orientations de notre Comité et d'en suivre les missions qui nous sont alors confiées, conformément à la volonté des membres de notre assemblée générale.

A cours de l'année 2019, à la demande du Président et des membres du bureau, les membres du Comité directeur se sont réunis officiellement à quatre reprises :

- Le 13 mars 2019
- Le 28 mai 2019
- Le 29 août 2019
- Le 04 décembre 2019

L'assemblée Générale Ordinaire s'est réunie le 12 avril 2019.

Dans la continuité des actions menées en 2018, les membres du comité et particulièrement les membres du bureau, les présidents et membres des différentes commissions, ainsi que l'ensemble des bénévoles du CRENC, ont poursuivi les actions initiées en 2018 mais qui n'avaient alors pas encore pu aboutir, et se sont également attachés à la mise en place des actions déterminées dans le projet prévisionnel 2019 et validées par les membres de l'assemblée générale réunie le 12 avril 2019.

C'est ainsi qu'ils se sont réunis autant de fois que nécessaire pour le bon accomplissement des missions pour lesquelles ils s'étaient engagés.

I. Rétrospective 2019

➤ Le projet C.H.E.V.A.L

Pour rappel, il a été proposé à la mairie de Nouméa un projet de Centre d'Hébergement Équin et de Valorisation des Activités Liées, qui consistait notamment en la création de 30 boxes pour les courses et de 30 boxes pour les centres équestres, d'une carrière d'entraînement et d'une carrière de compétition. Il était proposé que cette structure mixte devait pouvoir servir également de centre de formation pour les pôles BPJEPS, maréchaux, jockeys palefreniers, location pour des manifestations etc. La portée de ce projet devenant alors territoriale, la mairie, sous réserve de son accord, aurait pu être partenaire des institutions non seulement provinciales mais aussi gouvernementales.

En raison de son caractère commun, ce projet a été porté et suivi par le Conseil du Cheval en Nouvelle-Calédonie.

Après de multiples écrits et tentatives de rencontres avec les instances municipales, pour argumenter sur le bien-fondé d'un tel projet commun de pôle hippique en plein cœur de Nouméa, ce projet a fait l'objet d'une fin de non-recevoir de la part de la Mairie de Nouméa.

Pour autant, l'idée de trouver un espace commun à l'ensemble des acteurs équestres, notamment pour la réalisation des manifestations, permettant ainsi d'apporter, la sécurité et le confort de tous, tout en mutualisant les moyens, n'est pas abandonné, mais doit être de nouveau pensé.

➤ Journée tous à cheval du 2 mars 2019

Pour une première édition, « la journée Tous à cheval » a connu un véritable succès auprès des centres équestres participants et auprès du public. L'important impact de cette journée, qui consistait en une journée porte ouverte, soutenue par le CRENC au travers d'une campagne publicitaire dans les LNC, de spots radiophoniques, et d'un relais sur les réseaux sociaux, a nettement été identifié par l'évolution positive de l'enregistrement du nombre de licences prises juste après l'événement et au cours des mois qui ont suivi (Cf. le rapport d'activités 2019).

- En mars 2019 +92 licences par rapport au mois de mars 2018
- En mars 2019 +11 licences en comparaison au mois de mars 2012

Les structures intéressées avaient confirmé le souhait du renouvellement de cette initiative à la rentrée 2020.

➤ Calendrier et saison de Concours 2019

Le calendrier 2019, établi en concertation avec l'ensemble des structures volontaires pour l'organisation de tels événements promettait une belle saison riche en manifestations équestres et en concours, tel que le rapport d'activités en rend compte de manière détaillée. La saison, bien que globalement réussie, a connu quelques tourments.

En raison des conditions météorologiques, un organisateur a dû être dans l'obligation d'annuler et de reporter un concours. Par ailleurs, il avait été nécessaire de rappeler à l'ensemble des structures équestres, que bien que le CRE ait pour mission de promouvoir et de développer les activités et les disciplines équestres, il apporte son soutien aux structures mais ne peut en aucun cas se substituer aux organisateurs de tels événements, qui engagent leurs responsabilités.

De même, le CRENC avait également fait part du caractère dommageable que les structures équestres fléchées poney-club, ne souhaitaient pas toutes participer aux concours poney, alors même que cette discipline nécessite un regain de dynamisme.

➤ **Les intervenants extérieurs**

Cette année encore, les formations dispensées par Messieurs Jean-Luc FORCE et Frédéric MORAND ont rencontré un fort engouement de la part des licenciés compétiteurs (Cf. le rapport d'activités 2019).

➤ **L'expertise des sols de carrière et de terrain de concours**

Pour rappel, en milieu d'année, le CRENC a réceptionné un courrier signé de la main d'environ 75 personnes (cavaliers, parents de cavaliers, enseignants, professionnels de santé équine etc.) et qui avait pour objet la demande de terrains appropriés pour les compétitions de sauts d'obstacles non seulement pour la sécurité du public mais aussi pour celle des cavaliers et de leurs montures. Ce courrier avait fait l'objet d'une attention particulière de la part de l'ensemble des membres du Comité directeur. Des échanges avaient eu lieu avec les initiateurs de ce courrier, et les thématiques alors soulevées avaient été discutées en Comité directeur.

En raison de la responsabilité engagée par les organisateurs de concours, lors de tels événements, il avait été conseillé aux dirigeants de structures, volontaires pour l'organisation de concours, de mettre en place un plan d'actions priorisant, en fonction de leurs spécificités propres et de leurs moyens, l'amélioration de l'accueil du public, et/ou de l'accueil des compétiteurs et de leurs montures, et de la qualité de leurs sols.

C'est sur ce dernier point, notamment, que le CRENC continue de chercher des solutions pour pallier cette problématique de la qualité des sols notamment pour les terrains de concours.

En juillet dernier, une rencontre a eu lieu avec le référent Outre-mer de l'IFCE, et il a été convenu que l'IFCE et le Conseil du Cheval de Nouvelle-Calédonie, rédige une convention cadre, dans laquelle seraient déclinées différentes actions et thématiques pour la filière équine calédonienne dont notamment l'appui technique relatif à l'audit des sols de carrières néocalédoniennes.

➤ **Commissaire au paddock**

En raison des dispositions générales et spécifiques du règlement fédéral, au sujet de la présence et du rôle de commissaire au paddock, le CRENC a mandaté Monsieur Jean-François MEYER, pour dispenser des formations au sein des différentes structures du Territoire. Une liste de l'ensemble des personnes formées a été établie et est régulièrement réactualisée.

A partir de 2020, la présence d'un commissaire au paddock devrait être obligatoire pour chacune des manifestations équestres.

➤ **Les déplacements hors Territoire**

L'ensemble des déplacements prévus au budget prévisionnel 2019, a été réalisé et est repris de manière détaillée dans le rapport d'activités 2019. Il est à noter toutefois de très beaux résultats dans toutes les disciplines, avec notamment 17 classements en Nouvelle-Zélande dont des 1^{ère} et 2^{ème} place. Mais aussi une 2^{ème} place pour l'équipe calédonienne à la Coupe de Tahiti, avec de beaux classements individuels. Le déplacement en métropole pour la 6^{ème} année consécutive a permis également de rapporter de beaux podiums dans les différentes épreuves concourues et de manière homogène sur l'ensemble de nos cavaliers. Pour une première participation au tournoi des Tri nation de Sydney, et malgré que notre équipe française termine troisième, très près de l'équipe australienne, elle a su faire une belle remontée le 3^{ème} jour de compétition.

➤ **Répartition de l'aide au financement pour les clubs organisateurs de concours**

Pour rappel, le CRENC apporte une aide financière aux clubs organisateurs de concours selon un barème précis qui tient compte de la discipline. Dans l'objectif de booster les concours poneys il a été décidé de modifier la répartition de cette aide en faveur de la filière poney, en modifiant à la baisse l'aide apportée à la filière Derby. Les autres barèmes n'ont pas été modifiés.

➤ **Agence Nationale du Sport : ANS (ex CNDS)**

En 2019, l'Agence Nationale du Sport prend la forme d'un groupement d'intérêt public composé de l'État, du mouvement sportif, des collectivités territoriales et du monde économique. Ce nouvel opérateur de l'État est rattaché au Ministère des Sports. L'ANS souhaitait soutenir de manière innovante les fédérations via le projet sportif fédéral et c'est à ce titre que l'Agence a repris les missions jusqu'alors dévolues au Centre National pour le Développement du Sport (CNDS).

Pour sa première année d'existence, l'Agence Nationale du Sport s'était fixée deux missions : la haute performance et le développement des pratiques dans une seule et même structure.

Jusqu'en 2018, la DJSNC avait pour mission de relayer et de suivre l'attribution des aides alors formulées auprès du CNDS. En 2019, la FFE a choisi de gérer elle-même ce budget et les demandes de subvention, alors jusque-là relayées par la DJSNC, ont dû être formulées directement auprès de la FFE elle-même.

Pour rappel, les subventions attribuées au CRENC par l'ANS sur l'exercice 2019, a été en légère hausse de + 0.11% /CNDS 2018.

Il semblerait qu'en 2020, ce procédé soit de nouveau modifié, la DJSNC devant prendre le relais du suivi des aides attribuées, cependant les demandes de subventions devront être faites directement auprès de l'ANS (www.agencedusport.fr) en parallèle de l'inscription sur le compte asso (www.lecompteasso.associations.gouv.gr/login).

➤ **Application de la délibération 118/CP du 26 novembre 2018 portant réglementation des manifestations sportives équestres**

La délibération 118/CP impose un cadre réglementaire qui s'applique à tout organisateur de manifestations sportives. Elle abroge ainsi les délibérations précédentes portant sur la réglementation des épreuves et compétitions sportives. Les ligues ont par ailleurs la faculté de demander à leurs fédérations des adaptations locales.

➤ **Mise en règle des enseignants et des structures auprès de la DJSNC**

Il a été rappelé que les enseignants (éducateurs sportifs) et les structures équestres sont soumis à des obligations de déclaration et d'information auprès de la DJS, et qu'il était impératif, pour des raisons notamment administratives et réglementaires mais aussi pour des questions de couverture des polices d'assurance, que ces derniers se mettent en règle. (Délibération n° 24 du 24 août 1978).

➤ **Réunions avec les différentes institutions**

Au cours de l'année 2019, plusieurs actions ont été menées auprès des différentes institutions par le CRENC (Cf. rapport d'activités 2019), qui s'efforce de conserver de bonnes relations avec l'ensemble des institutions municipales, provinciales, gouvernementales et du monde équestre en général.

Cependant les relations privilégiées avec la DJSNC et le CTOS se sont confirmées encore cette année.

➤ **Semaine du cheval et la Coupe Horse Pacific Challenge 2019**

La Semaine du Cheval 2019 confirme l'engagement de tous les clubs pour cette manifestation et l'engouement des cavaliers à faire leur championnat sur le site de l'hippodrome.

Le dévouement des bénévoles et la participation de nos mécènes ont permis la réussite de cette manifestation. Bien que l'ensemble des cavaliers étrangers ait pu trouver une monture, des difficultés ont été rencontrées dans la recherche de mise à disposition des chevaux.

La question d'un éventuel défraiement en faveur des structures qui accueillent les délégations, a été soulevée par l'un des clubs. Cette possibilité devra être débattue en Comité directeur après en avoir mesuré l'impact sur le budget de la semaine du cheval.

Le HPC 2019, a accueilli pour la première fois l'équipe australienne, et c'est donc 5 équipes qui ont concouru cette année. C'est la seule compétition réunissant l'ensemble des pays du Pacifique Sud pratiquant l'équitation.

➤ **Nomination de Monsieur Jean-François MEYER, en qualité de membre du bureau**

Les statuts précisent que le bureau est composé du Président du CRE et d'au moins 3 membres issus du Comité directeur dont au moins le Trésorier et le Secrétaire général. Ce bureau a été élu le 6 juin 2018 à l'unanimité. Il est à noter que Madame Valérie GENTIEN en tant que Présidente du CTE est membre de droit du bureau,

mais en raison de ces obligations professionnelles qui ne lui permettaient pas d'avoir toute la disponibilité nécessaire pour participer activement en qualité de membre du bureau, il a été décidé de procéder à la régularisation de la composition du bureau. Monsieur Jean-François MEYER, a été nommé en qualité de membre du bureau (fléché poney).

➤ **Modification des membres de certaines Commissions**

En fin d'année :

- La présidence de la Commission Western est modifiée comme suit : Monsieur Sébastien LASBLEIZ succède à Madame Céline LASBLEIZ,
- La présidence de la Commission Derby est modifiée comme suit : Monsieur Yann FORAY succède à Madame Dominique ROESNER.
- Il a été décidé de la suppression de la commission Tourisme Équestre

➤ **Groupe de Travail SF de l'UPRA**

Le groupe de travail SF de l'UPRA a proposé des modifications du circuit des Jeunes Chevaux. Certaines de ces propositions nécessitent encore des éclaircissements et des ajustements notamment sur la prise en charge de certaines missions.

➤ **Informations diverses**

Pour inciter davantage les cavaliers à porter un gilet de protection, un projet de partenariat avec Cheval Distribution, a été envisagé pour bénéficier d'une remise conséquente sur les gilets air bag.

La réunion des enseignants s'est tenue le 9 décembre 2019.

Les différents projets inscrits au Budget prévisionnel 2019 ont été aboutis.

Les subventions qui ont été octroyées au CRENC ont été utilisées de manière conforme aux différents axes définis précédemment avec la DJSNC.

II. Perspectives et orientations 2020

Depuis quelques années le secteur des sports équestres connaît une baisse d'activité qui se traduit notamment par une baisse du nombre de licenciés. Bien que le CRENC, ne peut, ni ne souhaite, se substituer aux acteurs eux-mêmes du monde équestre, il désire cependant accompagner ses membres dans un objectif de redynamisation et notamment dans leur mise en place de nouveaux projets.

➤ **Nouvelle Commission des activités équestres diverses**

C'est dans l'objectif d'accompagnement sur de nouveaux projets, que la Commission des activités équestres diverses a été créée en ce début d'année, voulant répondre ainsi à une demande particulière, mais émergente, de certains acteurs du monde équestre actuel.

➤ **Discipline Dressage - Hunter / Axe de développement de la formation du cavalier**

En dehors de l'aspect « cheval » qui a tout aussi son importance dans l'application de la discipline du dressage, il est indiscutable que la formation du cavalier ne s'effectue et ne se prolonge que dans l'apprentissage continu des méthodes de dressage, qui reste la base de toute équitation.

Bien que la discipline du Hunter ne bénéficie pas de la même reconnaissance que celle du CSO, elle reste indéniablement à mi-chemin entre le dressage et le saut d'obstacle.

Le CRENC souhaite maintenir ces deux disciplines, et à l'initiative de son CTE, la Commission Dressage-Hunter a mis en place une Coupe combinée Dressage-Hunter permettant ainsi de valoriser d'une manière différente ces deux disciplines.

Il est évident que cet objectif de valorisation s'inscrit totalement dans le cadre du développement de notre équitation et qu'il ne pourra être atteint que s'il emporte adhésion auprès de l'ensemble des enseignants.

➤ **Reconstitution de « la base » cavaliers Poney / Redynamisation de l'activité Poney**

Le constat de Monsieur Frédéric MORAND sur notre paysage équestre, rappelle notamment « la pauvreté de l'activité sportive à poney » et le fait s'interroger sur l'existence même de nos cavaliers de demain.

La fermeture de l'établissement privé du PCN au 31 décembre 2019, démontre qu'il est encore plus urgent de privilégier les actions ciblées vers le tout jeune public. A mon sens, il est impératif de reconstituer cette « base » de cavaliers si nous voulons assurer la pérennité des activités équestres ; ce qui en devient un axe prioritaire d'accompagnement du CRENC auprès des structures équestres volontaires et membres adhérents du CRENC.

➤ **Les Cercles et les Déplacements**

A l'instar des autres années, et devant les retours positifs des enseignants, des accompagnants et des cavaliers sélectionnés, les Cercles et les projets de déplacement (équitation western et équitation classique) sont maintenus (Tahiti, Nouvelle-Zélande, France). Les procédures et les critères de sélection des Cercles et des déplacements en 2020 ont été validés par le Comité directeur.

➤ **Projet des assises de l'équitation calédonienne**

Les membres du bureau ont proposé de réunir au cours du 1^{er} trimestre 2020 l'ensemble des Présidents et Dirigeants de Structures aux fins d'échanger sur le devenir de l'équitation en Nouvelle-Calédonie. L'objectif étant d'ouvrir de nouvelles voies de réflexion sur les activités équestres et les actions à mener pour redonner de l'élan à la filière. Pour l'occasion, une étude a été commanditée auprès de la Commission Juridique et Financière du CRENC.

➤ **Le calendrier de la saison de concours 2020 et la Semaine du Cheval**

Il avait été décidé en fin d'année d'élaborer un calendrier moins dense que celui de l'année passée, permettant ainsi aux structures d'organiser d'autres animations et laissant la possibilité de reporter certaines dates de concours si la problématique devait se poser.

Le calendrier de la saison 2020 a été validé puis mis en ligne le 20 janvier, et réactualisé le 17 février dernier. Il propose notamment pour les cavaliers du Nord et/ou du Sud les compétitions suivantes :

- | | |
|---|------------------------------|
| - Championnat Poney | - Championnat Hunter |
| - Championnat CSO Club | - Championnat Western |
| - Championnat CSO Amateur | - Championnat Derby Cross |
| - Compétition Equifeel / Voltige / Pony Games | - Championnat Jeunes Chevaux |
| - Coupe Dressage/Hunter | - Grands prix |
| - Championnat Dressage | |

Cette année des épreuves communes aux cavaliers du Nord et du Sud sont également planifiées.

A cela s'ajouteront les événements de La Semaine du Cheval, les différents championnats territoriaux et le Horse Pacifique Challenge.

➤ **Réaménagement du poste du Conseiller Technique d'Équitation**

Lors de la réunion du Comité directeur du 4 décembre dernier, il a été discuté de l'éventuel réaménagement du poste du CTE. En raison de l'évolution des besoins du CRENC mais aussi pour répondre à la demande de Monsieur Thibaut DAMAS, les missions, les objectifs, les modalités d'exercices du poste de Conseiller technique d'Équitation, doivent être redéfinis.

➤ **Modification Budgétaire**

En raison des incertitudes quant à l'octroi notamment de subvention, le budget prévisionnel 2020 arrêté par le Comité directeur et qui est soumis à la validation des membres de l'assemblée générale présente **un budget prévisionnel équilibré pour l'exercice 2020 de 23 527 000 F CFP**, en comparaison du budget prévisionnel 2019 qui s'élevait à 31 851 000 F CFP.

III. Conclusion

Je souhaite rappeler que le CRENC forme une équipe auprès de son Président qui en assure la gouvernance avec l'aide des membres du Bureau. La politique mise en place, définie par les axes de travail et les différents projets, orientée, validée et soutenue par les membres du Comité directeur, doit être la déclinaison de la politique fédérale adaptée aux spécificités néocalédoniennes. Ces actions s'adressent exclusivement aux membres adhérents et à ses licenciés, et ont pour objectif d'apporter un projet sportif et/ou éducatif grâce aux manifestations, formations, animations etc. proposées à ces derniers et coordonnées par le Conseiller Technique d'Équitation.

Je suis bien conscient des difficultés passées et à venir auxquelles nous devons tous faire face.

La situation sanitaire actuelle exceptionnelle, bien que lourdes de conséquences économiques et sociales pour chacun de nos adhérents/affiliés et licenciés, ne doit cependant pas nous faire douter mais au contraire nous donner la force de poursuivre dans l'atteinte de nos objectifs de travail, et d'accompagnement que nous nous sommes fixés et que nous vous demandons de bien vouloir approuver.

Par le présent rapport, je tiens spécialement à remercier :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,
- L'ANS et la DJSNC
- La province Sud
- Le CEPS
- Le CEPN
- La FFE
- La Mairie de Nouméa
- La DAVAR

- La société Cheval Distribution
- L'entreprise Marconnet
- L'entreprise Les Bois du Nord
- L'entreprise AIR NC

- Les structures partenaires de la Semaine du Cheval et du HPC : Association des Cavaliers de Dumbéa – Association de Concours du KATO – L'Étrier de Nouméa – La Gourmette – Le Yala Ranch.

Je souhaite par ailleurs, remercier chacun des membres du bureau ainsi que le Conseiller Technique d'Équitation, pour leur implication dans la réalisation des missions qui leur incombent.

Je remercie l'ensemble des membres du Comité directeur qui tout au long de l'année nous ont apporté leur confiance et leur soutien.

Je remercie les présidents et les membres des commissions qui œuvrent depuis toujours pour que l'équitation calédonienne s'épanouisse.

Je remercie tous les bénévoles, qui dans l'ombre, agissent pour le bien-fondé de notre CRE et d'une manière générale l'ensemble des membres et licenciés, qui gracieusement accueillent les délégations étrangères, permettant ainsi de faire perdurer chaque année, la venue de nos partenaires régionaux.

Avant de conclure ce rapport moral, je souhaite apporter quelques informations sur les perturbations que la vie associative de notre CRE subi regrettamment depuis cette fin d'année 2019.

Si les objectifs statutaires du CRENC sont respectés et que les missions fixées chaque année par l'organe dirigeant de notre association, peuvent être atteintes et respectées dans leur ensemble, c'est vraisemblablement grâce au travail, à l'implication et à la motivation, de l'ensemble des membres et acteurs du CRENC.

Je regrette fortement que les décisions prises et validées à une grande majorité des membres du Comité directeur que je préside, aient fait l'objet, par ailleurs, d'attaques que je qualifierais de personnelles non seulement à mon encontre mais également à l'encontre des membres du bureau et de notre Conseiller Technique d'Équitation. Ces agressions répétées et non fondées ne sont pas acceptables.

En votre qualité de membres de la présente Assemblée Générale, vous m'avez fait l'honneur de me nommer Président du Comité Régional d'Équitation. A l'instar des autres membres élus par vos soins et qui composent l'organe dirigeant de ce Comité, je tiens à vous assurer en mon nom, mais aussi au nom des membres du bureau et de notre conseiller technique d'équitation, de notre total dévouement dans l'accomplissement des tâches qui nous incombent et dans le respect des obligations et des engagements pris en acceptant ces mandats et fonctions.

L'Assemblée Générale, que vous représentez, définit la politique générale du CRE et en contrôle la mise en œuvre.

En ma qualité de Président, j'assume sous ma responsabilité la direction générale du CRE et il revient au Comité directeur de déterminer les orientations des activités du CRE, conformément à la politique définie par l'Assemblée Générale.

Par la présente Assemblée Générale annuelle, et pour laquelle vous êtes seuls souverains, il vous appartient donc de juger de la bonne gouvernance de notre Comité Régional d'Équitation réalisée par ses organes dirigeants tout au long de l'année.

C'est ainsi qu'à l'issue de la lecture du présent rapport moral, je vous invite à prendre connaissance des éléments du rapport d'activités 2019, ainsi que des éléments du rapport financier 2019 et de la présentation du budget prévisionnel 2020 arrêtés par la majorité des membres du Comité directeur et qui sont soumis à votre approbation.

Soyez assurés, qu'en ma qualité de Président, je mettrai tout en œuvre pour la bonne réalisation des missions confiées à notre Comité Régional d'Équitation de Nouvelle-Calédonie pour cette nouvelle et dernière année de mandat. En votre qualité de membres de l'assemblée générale vous serez amenés à vous réunir en Assemblée Générale électorale, au plus tard le 31 mars 2021 pour le renouvellement des membres composants les organes dirigeants de notre Comité Régional d'Équitation.

Tel est mon rapport que je vous demande d'approuver.

Le Président
Vincent FARDEAU